



L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs  
Les professeurs d'école et instituteurs

Moulins, le 30 septembre 2008

Château de Bellevue  
03 400 YZEURE

Téléphone  
04 70 48 02 00  
Fax  
04 70 48 02 28

Division des Personnels  
1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Jocelyne Clostre

Téléphone :  
04.70.48.19.46

Mél :  
Ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

**Objet : Journée de grève du 7 octobre 2008**

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de la loi n° 82-889 du 10 octobre 1982 et de la circulaire d'application n° 83-030 du 19 janvier 1983, l'absence de service fait donner lieu à une retenue sur le traitement mensuel.

En conséquence, la journée de grève du 7 octobre 2008 fera comme d'habitude l'objet d'une retenue par précompte sur le traitement.

Vous voudrez bien m'informer de votre situation du 7 octobre 2008 **par I-Prof seulement, le lendemain de la grève**, même si vous n'étiez pas en service ce jour là pour quelque raison que ce soit (maladie, maternité, temps partiel, etc..).

**Les personnels non grévistes n'ayant pas assuré leur service doivent apporter la démonstration de la régularité de leur absence.**

**L'absence de déclaration dans les délais impartis (le lendemain de la grève) entraînera automatiquement et de manière irréversible une retenue sur salaire.**

Cette déclaration de participation à la grève est, a posteriori, indispensable en complément de la déclaration préalable d'intention de participation.

Pour répondre sur I-Prof, vous cliquerez sur "répondre à ce message" et recopiez le modèle ci-dessous.

Gérard DUTHY

### GREVE DU 7 OCTOBRE 2008

NOM : ..... Prénom : .....

Affectation : .....

- j'ai assuré mon service le mardi 7 octobre 2008
- je n'ai pas assuré mon service le mardi 7 octobre 2008
- mon absence était régulière (temps partiel, maladie, etc...)

Recopier **seulement** la formule adaptée à votre situation.